



AVIS DE PUBLICITE

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Plage d'ONDRES

Propriétaire

Commune d'ONDRES
2189 avenue du 11 Novembre 1918
40440 ONDRES
Téléphone : 05 59 45 30 06
Site internet : www.ondres.fr

Objet :

La Commune d'ONDRES met à disposition dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable, pour une durée de trois ans et 6 mois, un emplacement d'environ 1 500m² situé avenue de la Plage, pour la création d'une activité de type « jeux de billes d'eau » à compter du 3 juin 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

La pose d'un cabanon pour une durée de moins de trois mois sera autorisée. Il n'y a pas de possibilité de raccordement aux différents réseaux (électricité, eau potable, eaux usées, etc...).

Le nettoyage du terrain sera à la charge du preneur. Il devra aussi poser toutes les protections nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et du public.

Communication :

Le cahier des charges de la consultation est disponible gratuitement sur le site internet de la commune d'Ondres (www.ondres.fr).
Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Monsieur SICARD, Service Urbanisme & Foncier, par mail à l'adresse : foncier@ondres.fr

Les offres devront être adressées à l'adresse suivante
Madame le Maire 2189 avenue du 11 Novembre 1918 40440 ONDRES
Date limite de remise des propositions : le 10/02/2023 à 17h00 soit par courrier postal soit remis au service Urbanisme & Foncier à la Mairie annexe.



APPEL A CANDIDATURES

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC à titre précaire et révocable Parking avenue de la Plage

- Années 2024, 2025 et 2026-

CAHIER DES CHARGES

Date limite de dépôt des dossiers : le 27/05/2024 à 17h00

SOMMAIRE

Article 1 - Objet de l'appel à candidatures

Article 2 - Conditions de l'appel à candidature

Article 3 - Présentation des candidatures

Article 4 - Critères de jugement des candidatures

Article 5 - Conditions d'envoi ou de remise des candidatures

- Annexes :
- Plan secteur Plage

ARTICLE 1 – OBJET DE L’APPEL A CANDIDATURES

Cet appel à candidature a pour objet l’occupation à titre précaire et révoquant d’un emplacement au niveau du rétro-parking situé avenue de la Plage, situé sur les parcelles communales cadastrées section AA n°32 et 33, pour une surface d’environ 1 500m², du 03 juin 2024 au 31 décembre 2026.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE L’APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidature ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics.

La Commune d’ONDRES se réserve le droit d’apporter au plus tard cinq jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au présent cahier des charges.

La Commune se réserve le droit de ne pas attribuer l’emplacement.

Le titulaire de l’emplacement aura l’obligation d’avoir des structures avec un habillage permettant une insertion dans l’environnement. Une précision devra être apportée dans le dossier de candidature. Les containers bruts ne seront pas acceptés.

Cet emplacement est réservé à une activité de loisir de type « jeux de billes d’eau ». Toutes les protections tant individuelles que collectives devront être mises en place par le preneur. Le nettoyage de la parcelle sera à la charge exclusive du preneur.

Les billes d’eau ne devront pas avoir d’impact sur l’environnement et sans colorant.

La pose d’un abri fermé sera autorisée pour une durée de moins de trois mois.

Il n’y aura aucun raccordement aux différents réseaux.

Un partenariat avec la Commune sera à proposer dans le dossier.

En cas d’absence de candidature ou de candidature inadaptée, le ou les lots seront attribués librement.

ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES

Le cahier des charges est téléchargeable gratuitement par chaque candidat sur le site internet de la Commune d’ONDRES (www.ondres.fr).

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

. Dossier de présentation du candidat et de son expérience dans le domaine du commerce,

. Dossier administratif comprenant le descriptif de la société avec les emplois, ...

. un dossier technique décrivant la ou les structures à installer **qui sera obligatoirement démontable** (chalet et/ou cabanon bois ou type clin ou container aménagé et habillé) et précisant l'emplacement choisi. Pour les containers et structures préfabriquées, une copie du devis détaillé devra être jointe au dossier de candidature, précisant la nature de l'habillage. Il faudra également décrire les travaux nécessaires à cette activité.

. Présentation de l'activité, description de l'aspect esthétique et visuel de la structure (photos, vidéos...) et de la grille tarifaire des services et prestations vendus, le recyclage des déchets, la qualité écologique des billes et leurs impacts sur l'environnement, etc...

ARTICLE 4 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- . Pertinence du projet, adapté à l'image de la commune touristique et prise en compte de la complémentarité des commerces,
- . Services proposés et adaptation à la vie et l'animation de la plage,
- . Qualité des aménagements: sens esthétique (nature) et son agencement (aspect esthétique, visuel et sonore)
- . Adaptation à la démarche et à la politique éco-responsable de la Commune d'ONDRES : propositions et démarches favorisant la protection de la plage.
- . Expérience du candidat dans le domaine du commerce, du sport, etc...

ARTICLE 5 – ESTIMATIONS REDEVANCES

A titre indicatif, les redevances seront indiquées sur demande effectuée par mail

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidats devront transmettre leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

COMMUNE d'ONDRES
Service Urbanisme & Foncier

APPEL A CANDIDATURES
EMPLACEMENTS Rétro-Parking

Le pli devra être remis ou adressé par voie postale en recommandé avec accusé de réception, avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent document à :

COMMUNE d'ONDRES

**Service Urbanisme & Foncier
Hôtel de Ville
2189, av. du 11 novembre 1918
40440 ONDRES**

Les plis ou mails qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

